

# ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS

## CONGRÈS DE LAUSANNE

(Septembre 1867)

-----  
D'après «*La Première internationale*» par Christian LABRANDE - 10-18 - 1976.  
-----

## LA TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR...

***Les efforts tentés aujourd'hui pour l'émancipation du Quatrième État (classe ouvrière) ne peuvent-ils pas avoir pour, résultat la création d'un Cinquième État dont la situation serait beaucoup plus misérable encore? La mutualité ou réciprocité considérée comme base des rapports sociaux. Équivalence des fonctions. Solidarité. Sociétés ouvrières.***

*La commission pour cette question se composait de cinq membres: Büchner, de Darmstadt, De Paepe, de Bruxelles, Murat, de Paris, Millier, de Genève, Garbe, de Paris. Elle a présenté son rapport dans la septième séance du Congrès.*

## RAPPORT DE LA COMMISSION

Les efforts tentés aujourd'hui par les associations pour l'émancipation de la classe ouvrière peuvent se résumer dans ce que l'on a appelé le mouvement coopératif. Or, le mouvement coopératif, dans sa phase actuelle et dans les différentes formes sous lesquelles il s'est manifesté, société soi-disant de crédit mutuel, société de consommation, société de production, reconnaît encore le vieux principe de la productivité du capital, c'est-à-dire du droit de prélibation du capital sur le travail, et le met largement en pratique.

Ainsi, dans les sociétés de crédit, telles que les caisses d'avances de M. Schulze-Delitzsch, en Allemagne, ou le crédit au travail de M. Beluze, à Paris, les fonds produisent d'abord un intérêt puis des dividendes proportionnels à l'apport de chaque associé. Or, comme cet apport est inégal, il en résulte nécessairement que ceux dont l'apport est le plus considérable ne tarderont pas à s'enrichir (pourvu toutefois qu'ils n'aient pas trop eux-mêmes recours à la caisse, car alors l'intérêt qu'ils paient à la caisse pourrait bien aller jusqu'à annihiler l'intérêt et le dividende qu'ils reçoivent), et que tous ensemble finiront par améliorer un peu leur situation aux dépens de la masse des prolétaires sur qui le paiement de ces intérêts et dividendes retombe en dernier ressort.

Dans les sociétés de consommation, ou bien les associés achètent les produits pour les revendre avec profit pour eux au public consommateur, ou bien ils se répartissent seulement entre eux les produits achetés. Dans le premier cas, c'est tout bonnement un intermédiaire collectif qui se substitue au commerçant; dans le second cas, deux situations peuvent se présenter: ou bien ces sociétés seront restreintes à quelques hommes, et alors elles n'auront aucune influence sur la situation de la masse et ne feront qu'améliorer la condition de quelques-uns; ou bien ces sociétés s'étendront à la masse, et alors leur effet final sera nul, car elles ne tarderont pas à amener une baisse de salaire proportionnelle à la diminution de prix des objets de consommation, parce que la concurrence entre les travailleurs, l'offre des bras toujours plus grande dans la société actuelle que la demande, fait que le salaire, pour la majorité des ouvriers, tend toujours à se réduire au minimum pour procurer le strict nécessaire.

Dans les associations de production, il y a généralement, pour la répartition des bénéfices, la part du capital et la part du travail, et quelquefois même, comme au phalanstère et dans la célèbre société des pionniers de Rochdale, la part du talent. Ne parlons pas de la part du talent, parce que les associations qui font entrer cet élément en ligne de compte pour la répartition forment une exception, mais parlons de la part du capital; celle-ci se compose: d'abord d'un intérêt fixé d'avance, puis d'un dividende proportionnel aux affaires réalisées et à l'apport de chacun en capital. Or, comme cet apport varie généralement avec les associés, à côté de tel associé dont la part due au travail est, par exemple, représentée par 10 et la part due au capital par 1 (ou même par 0), il est tel autre associé dont la part du travail est 1 et la part du capital 20, par exemple 5 à titre d'intérêt et 15 à titre de dividende; il en résulte que ceux des associés dont la part du capital devient de plus en plus grande, se voient bientôt dans la possibilité de vivre de leur revenu, et c'est ce qui est arrivé en effet dans mainte association.

D'autres fois, il n'y pas de part du travail dans la répartition, et, une fois les salaires et les intérêts payés, les bénéfices sont répartis proportionnellement au nombre d'actions, ou, d'une manière plus générale, proportionnellement à la quote-part de chacun dans l'entreprise: même résultat que pour le cas précédent. De plus, la plupart des associations de production emploient, sous le nom d'auxiliaires, de véritables ouvriers salariés, avec cette différence qu'ici le patron, au lieu d'être individu, est une collectivité. D'ailleurs, la plupart des associations de production actuelles se constituent entre quelques ouvriers privilégiés qui s'éloignent systématiquement de leurs collègues, et ne veulent pas s'étendre jusqu'à englober des corps de métiers entiers, d'où déjà une division du prolétariat.

Enfin, pour terminer cette critique, nous ajouterons que, mises à part les inégalités que nous venons de signaler dans la constitution intérieure de ces trois sortes d'associations, le vice fondamental de ces sociétés est dans leur manière d'agir vis-à-vis du reste de la société, et ce vice consiste en ceci: c'est qu'au lieu d'échanger les services et produits au prix de revient, toutes elles ont en vue de faire des bénéfices, d'accroître leur capital social, d'arrondir leur caisse; et, plus une association augmente ainsi son capital et ses bénéfices, plus les économistes bourgeois l'encouragent et plus les gens aux vues étroites s'extasient. Mais ces bénéfices ne pleuvent pas du ciel comme la manne du Seigneur, il faut bien qu'ils soient prélevés sur quelqu'un, et ce quelqu'un c'est le public; or, la partie de ce public qui vit elle-même de profits, d'intérêts, de fermages, de loyers, a bien soin de se rattraper sur le travail, de sorte qu'en définitive les bénéfices réalisés par les associations sont prélevés sur la masse des prolétaires qui se trouve en dehors de ces associations. C'est ainsi que ces bénéfices constituent une nouvelle exploitation du travail qui vient s'ajouter à l'ancienne exploitation bourgeoise. Il doit s'ensuivre effectivement, si ces associations se généralisent: d'une part, la création d'une nouvelle classe composée des sociétaires qui se partagent ces bénéfices; d'autre part, la création d'une autre classe composée de ceux sur qui ces bénéfices sont prélevés, et qui serait évidemment plus misérable que jamais, puisqu'elle serait plus exploitée. Il y a donc là une tendance réelle à la constitution d'un nouvel état privilégié à côté du tiers état ou bourgeoisie, à la constitution d'un quatrième état.

Mais ici se présente un curieux spécimen des nombreuses contradictions de l'économie politique, contradictions qui n'existent pas seulement dans des mots, mais dans des faits. A côté de cette tendance à la création d'une nouvelle classe intermédiaire entre la bourgeoisie et le prolétariat, une autre tendance non moins positive, et pourtant opposée, se manifeste: c'est la tendance à la constitution de deux classes uniques, séparées par un abîme, l'une très riche, l'autre très pauvre. Cette tendance est due à deux grands phénomènes économiques qui sont corrélatifs, qui marchent parallèlement, qui sont tour à tour et réciproquement cause et effet l'un à l'égard de l'autre, et dont l'existence devient chaque jour plus apparente:

- C'est, d'une part, le développement de la force collective, les envahissements de la grande industrie sur la petite industrie, le remplacement des petits ateliers par les grandes usines, des petites échoppes par les grands magasins, résultat nécessaire des développements de la division du travail et de l'introduction incessante des machines. C'est, en un mot, la constitution de la féodalité industrielle.

- C'est, d'autre part, la centralisation des capitaux entre quelques mains, l'anonymat pratiqué sur une échelle de plus en plus vaste, l'écrasement du petit capital par le gros capital, des pièces de cent sous par les millions; tandis que les mille francs du petit bourgeois forment deux mille francs au bout de quatorze ans à raison de 5% avec les intérêts des intérêts, le million des Rothschild forme au bout de quatorze ans deux millions, sans compter les dividendes qui sont autrement énormes et qui, capitalisés de nouveau, produisent une somme fabuleuse. C'est, en un mot, la constitution de la féodalité financière.

Or, avec le remplacement des petits ateliers où un homme travaillait seul avec quelques aides ou apprentis, par les grands ateliers où travaillent des légions de salariés, il est évident qu'une foule de petits bourgeois, de petits industriels et d'ouvriers travaillant à leur propre compte, retombent dans le salariat, et, avec la centralisation des capitaux, il est évident aussi que la concurrence entre les capitalistes n'étant plus

aussi grande, le monopole se substituant à la concurrence, les petits capitaux ne peuvent plus lutter et le petit bourgeois, après toute une série de déconfitures, de ruines et de faillites, tend à retomber peu à peu dans le prolétariat.

Donc: tendance à la constitution d'une nouvelle classe moyenne et tendance à la suppression de la classe moyenne actuelle, voilà le double et singulier spectacle que nous présente en ce moment le monde économique. Reste à savoir maintenant laquelle de ces deux tendances est la plus forte; reste à savoir surtout si la nouvelle classe moyenne, une fois constituée, ne subirait pas le sort de l'ancienne, c'est-à-dire ne serait pas forcée à son tour ou de monter dans la classe tout à fait ploutocratique si elle le peut, ou sinon de redescendre dans le prolétariat, et si par conséquent l'existence de cette classe moyenne ne serait pas purement temporaire.

Mais quoi qu'il en soit, temporaire ou non, il y a là un danger auquel nous devons chercher les moyens de parer. Quels sont ces moyens?

Tout d'abord, remarquons que la question telle qu'elle nous a été posée par le Congrès est double.

1- La question parle d'un quatrième état qui serait intermédiaire entre le tiers état ou bourgeoisie et le prolétariat devenu alors cinquième état;

2- Elle demande si ce cinquième état ne serait pas plus misérable encore qu'auparavant.

Pour éviter la réalisation de ce dont parle la seconde partie de la question, il suffit que les associations de crédit, de consommation, de production, au lieu de faire des bénéfices prélevés toujours sur la masse des prolétaires, ne fassent pas de bénéfices et par conséquent n'appauvrissent pas le prolétariat; or, pour cela, il faut que ces associations soient basées sur le principe de mutualité, il faut que les membres pratiquent entre eux la réciprocité du prêt, de l'escompte, des assurances, des garanties, des services et des produits, en échangeant tous les produits et services quelconques pour ce qu'ils valent, c'est-à-dire pour ce qu'ils ont coûté comme travail et comme dépenses, ou plus clairement comme frais de consommation du producteur et comme frais d'outillage et de matières premières.

Quant à la première partie de la question, nous devons bien avouer que lors même que les associations existantes seraient toutes basées sur le principe de la réciprocité, les membres de ces associations, en trouvant dans l'application de leur principe une amélioration de leur sort, n'en constitueraient pas moins, non pas une nouvelle classe exploitante (puisqu'ils ne prélèveraient de tribut sur le travail de personne), mais toujours une nouvelle classe intermédiaire entre la bourgeoisie capitaliste et l'immense plèbe restée en dehors de ces associations, en un mot un quatrième état ayant au-dessous de lui un cinquième état. Pour obvier à la formation de ce quatrième et de ce cinquième état, nous croyons donc qu'il ne suffit pas de mettre en pratique même les plus purs principes de justice d'une façon isolée, sur une échelle toujours plus ou moins restreinte, dans quelques groupes particuliers, en quelques coins de la société, mais qu'il faut absolument employer des mesures générales, de ces mesures qui s'appliquent de prime abord à l'ensemble de la société, qui fassent immédiatement sentir leur action sur toute la collectivité sociale.

Nous ne pouvons pas trancher ici la question de savoir quelles sont ces mesures d'ensemble, qui nous paraissent pourtant si nécessaires; mais nous croyons pouvoir indiquer, comme dignes d'être mis à l'étude par nous, certains moyens de réforme générale proposés par divers socialistes: la transformation de la banque nationale (banque de France, banque de Belgique, banque d'Angleterre, etc...) en banque de crédit gratuit, l'abolition des héritages ab intestat à certains degrés de parenté, l'impôt sur les successions en ligne directe, etc..., etc...

Cependant, il ne faudrait pas conclure des considérations auxquelles nous venons de nous livrer, que nous regardons le mouvement coopératif sous sa forme actuelle, nous ne dirons pas comme nuisible, mais comme inutile. Il est toujours bon de voir les travailleurs se grouper, de les voir chercher pratiquement et par eux-mêmes une amélioration de leur sort, fussent-ils se tromper dans leurs essais; à ce point de vue le mouvement coopératif est à nos yeux la grande école où le travailleur s'initie aux questions économiques, c'est le plus puissant levier du progrès social. D'ailleurs, au milieu d'une société bourgeoise et anarchique, où règne le chacun pour soi et où l'accumulation des bénéfices les plus illicites s'appelle avoir l'entente des affaires, il était impossible que les associations ouvrières ne commençassent point par imiter le vice général. C'était à la fois une nécessité logique et une nécessité économique; c'était une nécessité logique, parce que l'esprit humain ne procède jamais que par évolution graduelle, en rattachant par quelques points ses conceptions nouvelles à ses conceptions anciennes; c'était une nécessité économique, parce que les premières associations ayant à se constituer un capital pour lutter contre les entreprises des bourgeois, ne

pouvaient et ne peuvent encore souvent, à cause de leur isolement, arriver à obtenir ce capital qu'en bénéficiant sur le prêt, sur la production ou sur la vente des produits.

**César DE PAEPE,**  
*rapporteur.*

A la suite du rapport de la Commission, Chemalé, de Paris, a donné lecture d'un travail sur l'équivalence des jonctions. Le voici:

## **DE L'ÉQUIVALENCE DES FONCTIONS**

Parler aujourd'hui de l'équivalence des fonctions, c'est presque tomber dans l'absurde. Après avoir, dans l'intérêt de la production, divisé le travail, on est venu à spécialiser chaque opération et à en faire en quelque sorte un vrai métier. C'est ainsi que dans la mécanique nous trouvons des fondeurs, des forgerons, des tourneurs, des ajusteurs, des monteurs; puis, en redescendant l'échelle, viennent les chauffeurs, les frappeurs, les taraudeurs, les perceurs, les riveurs. Chez les serruriers, on n'en trouverait peut-être pas un sur cent qui soit en état de faire une serrure de toutes pièces; les uns forgent, les autres liment, ferment - autant de spécialités différentes qui, limitant l'exercice de l'intelligence, finissent par limiter les facultés et abêtir l'ouvrier. Chez les constructeurs, même division: les tailleurs de pierre, les poseurs, bardeurs, pinceurs, ficheurs, limousins, maçons, etc... Que de fois un ouvrier, invité à faire un travail de sa profession, répond: *Ce n'est pas ma partie*. Cependant, il a donné pour rien trois années de son temps à un entrepreneur qui lui a, au bout de ce temps, remis un livret qui devrait être en quelque sorte un diplôme, le signe de sa capacité et de sa liberté, et qui n'est que le signe de sa servitude.

On comprend qu'au milieu d'un tel chaos, il soit nécessaire d'établir des contremaîtres, des directeurs, des maîtres; qu'il y ait lieu de les rémunérer en proportion du besoin qu'en a l'entrepreneur; mais un tel état de choses ne saurait durer plus longtemps. L'excès de la division nous force à revenir sur nous-mêmes et à rechercher les moyens d'arrêter la mécanisation aux principes. L'homme, selon sa constitution physique et intellectuelle, est plus apte à remplir certaines fonctions que certaines autres; cela est incontestable. L'éducation qu'il recevra a pour but de lui révéler ces aptitudes.

Ce qu'on a appelé la polytechnie de l'apprentissage, l'enseignement intégral ou professionnel, n'est pas forcément la pratique de tous les métiers, mais la connaissance des principes scientifiques et industriels nécessaires à l'exercice d'une profession. Certes, personne ne possède l'encyclopédie des connaissances humaines, pas même les bacheliers ès sciences, si savants qu'on les suppose; mais tout homme peut et doit connaître les principes généraux de la science et leurs principales applications aux diverses branches de l'industrie; il doit également connaître l'emploi des outils et moyens communs à un grand nombre de professions; sans cela, il ne pourra utilement choisir la partie qui lui convient, et il en résultera une déperdition considérable de forces, au grand détriment de l'individu lui-même et de la collectivité.

Le travail considéré comme une peine a été de tout temps un signe d'infériorité. Le manœuvre est inférieur à l'artisan; l'artisan au commerçant ou à l'ingénieur; l'ingénieur est moins considéré que l'artiste, qui est à son tour subalterne du millionnaire. Tout s'évalue à un prix d'argent, même la dignité humaine. Voilà la photographie sans retouche de la société actuelle.

Or, si nous écartons le riche oisif, que nous pouvons ranger dans la catégorie des êtres inutiles, et le plus souvent nuisibles, qu'apercevons-nous? L'humanité composée d'une série d'êtres qui tous, pour une part plus ou moins grande, concourent à la création des services matériels ou intellectuels nécessaires à la vie ou à la perfection de l'homme, à l'exaltation de sa dignité.

Ces services peuvent être divisés en un nombre plus ou moins considérable de catégories. Les uns sont nécessaires, les autres utiles.

Prenons d'abord comme point de départ les fonctions industrielles. Au sommet, nous trouvons l'ingénieur, l'architecte, le grand directeur d'industrie. L'ingénieur, appliquant les lois de statique, d'équilibre, celles de la résistance des métaux et de la puissance de la vapeur et de l'électricité, combine ces différentes forces

et crée une machine. Cet homme a rempli une fonction utile; il a droit à une rémunération proportionnée au service rendu. Mais ce moteur resterait éternellement à l'état de projet sans le concours des praticiens: forgerons, fondeurs, tourneurs, ouvriers travaillant le bois, le fer, le cuivre, l'acier. L'ingénieur a recours à ces travailleurs d'un autre ordre, qui exécutent et souvent rectifient la pensée première. Ces deux grandes catégories, d'inventeur ou d'initiateur et de praticiens ou manouvriers, se divisent elles-mêmes en un nombre infini de fonctions ou métiers nécessaires les uns aux autres.

D'abord le savant a cherché ou constaté les grandes lois naturelles qui président à l'évolution des forces. Ses aptitudes spéciales l'ont attaché à cette fonction; mais le bûcheron a pour lui abattu du bois; tous les services dont il a eu besoin ont été créés par d'autres; maçons, charpentiers, couvreurs, mécaniciens, peintres ont construit et embelli son habitation; laboureurs, vigneron, maraîchers ont produit pour lui des services en échange de ceux qu'il a créés et offerts.

L'ingénieur, à son tour, applique les lois découvertes par les savants. Il expérimente mathématiquement, et il devient par rapport au savant un praticien, un ouvrier.

L'ouvrier manuel arrive enfin et exécute définitivement la pensée des deux premiers.

Auquel revient, s'il vous plaît, le mérite de la production réelle de la machine? Est-ce au savant? Non, à coup sûr: il a apporté sa part à l'œuvre, voilà tout. L'inventeur ne peut pas plus réclamer la palme que l'ouvrier qui a exécuté. Tous ont coopéré à l'entreprise. Toutes ces fonctions s'engrènent les unes les autres, et se complètent les unes par les autres. - Lequel cependant est le plus nécessaire, du savant, de l'inventeur, ou de l'exécuteur? Sans science, pas de machines, dira-t-on. C'est vrai; mais aussi, sans artisans, pas de machines, répondra-t-on; et nous concluons que tous ces éléments sont indispensables à la réalisation du progrès, et que toutes ces fonctions sont, nous ne disons pas égales, mais équivalentes, et qu'il appartient à ces travailleurs d'ordre différent de rechercher entre eux, de bonne foi, prenant la justice et la solidarité, en un mot la mutualité des services pour bases, la loi de répartition qui doit présider à l'échange de leurs valeurs réciproques.

L'un découvre la force élastique de la vapeur; sa découverte est inutile sans un autre qui l'applique; mais un troisième arrive et donne corps et puissance à la pensée. Voilà la vérité!

Le premier gardera pour lui sa découverte, le second son invention, si le troisième, lésé dans la répartition des produits, refuse l'exécution.

Or, l'équivalence des fonctions peut seule, croyons-nous, en réunissant ces hommes pour la création d'un service, permettre à la collectivité, comme à chacun d'eux, de profiter des résultats acquis.

Remarquons qu'il ne s'agit point ici d'égaliser les parts, mais de les proportionner aux services rendus. Supposons pour un instant la machine une fois construite, évaluée après débat contradictoire, du consentement des vendeurs et des acheteurs, à 100; la part de la main-d'œuvre et des matières premières comptées pour 50, il reste 50 à partager entre les deux initiateurs; l'un recevra par exemple 30, l'autre 20. - Mais on ne découvre pas tous les jours une propriété nouvelle de la matière, on n'invente pas à chaque instant une combinaison des forces: d'où nous tirons cette conséquence que, même dans l'hypothèse de cette répartition, il n'y a pas à craindre que l'écart des conditions soit assez grand pour qu'on puisse redouter une inégalité réelle. - (Enseignement intégral).

Mais, dira-t-on, tout le monde voudra être ingénieur, directeur de travaux, ou grand entrepreneur; chacun choisira les fonctions agréables. - Oh! cela n'est pas à craindre, et voici pourquoi. Il ne suffit pas de prendre un titre pour vivre: cela peut avoir lieu dans notre société monopolisée, mais nous comptons bien qu'il n'en sera pas toujours de même. Un jour viendra où, pour pouvoir consommer quelque chose, il faudra avoir produit une valeur égale à celle demandée. Or, un savant qui ne découvrirait rien, tout comme un manœuvre qui ne travaillerait pas, courrait grand risque de mourir de faim. De même, celui qui s'obstinerait à produire des services que personne n'accepterait à l'échange, se verrait exposé à consommer ses propres produits ou à changer de profession, à moins qu'il ne se décidât à périr d'inanition.

Telle est la loi de mutualité. Le produit s'échange contre un produit d'égale valeur, ou bien il y a tromperie, escroquerie, vol.

Nous n'avons pas à nous préoccuper des capacités; nous ne pouvons qu'évaluer les produits. Tel qui est



ou peut être capable de produire 100, pourra très légitimement ne produire que 10; il est parfaitement libre; mais il ne recevra qu'en raison de ce qu'il offrira. Les talents ne nous regardent pas; il ne nous appartient d'évaluer que les produits, et c'est notre droit.

Pour que le service soit réciproque, il faut que l'entrepreneur remette à l'ouvrier autant que l'ouvrier lui offre.

Ainsi, que réclame l'ouvrier? Il l'a dit cent fois: vivre en travaillant. Il veut le salaire égal au produit.

Attendu que l'ouvrier ne peut se passer de capitaux, et le capitaliste de travailleurs.

Nous reconnaissons tous la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* comme la base de la société.

Or elle affirme l'égalité des personnes (art.2, décl. des 27 juillet et 31 août 1789): «*La nature a fait les hommes libres et égaux en droits*».

D'où nous déduisons: l'égalité des personnes et des droits implique l'égalité civile. L'égalité civile à son tour a pour conséquence l'égalité devant l'échange. Ce qui veut dire que lorsque deux ou un plus grand nombre d'hommes ont employé leurs forces à la création de services, ils les échangent entre eux sans faire entrer dans le prix autre chose que ce que tous, d'un commun accord, considèrent comme juste.

## E. CHEMALÉ.

-----

Le Congrès a adopté, comme conclusions du rapport de la Commission et de la discussion qui a suivi sa lecture, les résolutions suivantes:

*1- Le Congrès pense que les efforts tentés aujourd'hui par les associations ouvrières (si celles-ci se généralisent en conservant leur forme actuelle) tendent à constituer un quatrième état ayant au-dessous de lui un cinquième état plus misérable encore.*

*Le danger supposé de la création d'un cinquième état, amenée par les efforts actuels des associations ouvrières, s'évanouira à mesure que le développement de l'industrie moderne rendra impossible la production sur une petite échelle. La production moderne, sur une grande échelle, fusionne les efforts individuels et fait du travail coopératif une nécessité pour tous.*

(Le second alinéa de cette résolution a été proposé par Eccarius, de Londres).

*2- Pour obvier à ce danger, le Congrès pense qu'il est nécessaire que le prolétariat se convainque bien de cette idée: que la transformation sociale ne pourra s'opérer d'une manière radicale et définitive que par des moyens agissant sur l'ensemble de la société et conformes à la réciprocité et à la justice.*

*3- Néanmoins, le Congrès pense que tous les efforts des associations ouvrières doivent être encouragés, sauf à faire disparaître autant que possible du sein de ces associations le prélèvement du capital sur le travail, c'est-à-dire à y faire pénétrer l'idée de mutualité et de fédération.*

(Les derniers mots de cette résolution «*et de fédération*», y ont été ajoutés sur la proposition de Tolain, de Paris).

-----